

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES  
BOUCHES-DU-RHÔNE**

**RAPPORTEUR(S) : MME DANIELE BRUNET / M. JEAN-MARC PERRIN**

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE  
20 Septembre 2019**

**OBJET : Prise à bail d'un local situé angle rue des trois frères Barthélémy et place Notre dame du Mont, 13006 Marseille, destiné à l'implantation d'une maison du bel âge.**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

**La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 20 Septembre 2019 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,**

**Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,**

A décidé :

- d'approuver, la prise à bail du local situé à l'adresse susvisée, sous réserve d'une estimation locative conforme des domaines,
- d'approuver, que la prise en charge et la réalisation des travaux nécessaires à l'aboutissement du projet soient supportées par le Département,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer le bail et tout autre document se rapportant à cette location,

Le montant annuel de cette prise à bail sera de 39.000 € annuel net, auquel il faudra ajouter les charges et la taxe foncière qui seront imputés au chapitre 011 du budget départemental.

A l'unanimité

**ADOPTE  
Pour la Présidente du Conseil départemental  
des Bouches-du-Rhône  
et par délégation**

**Signé  
Nathalie Tarrisse  
Directrice  
du Service des Séances de l'Assemblée**